

CÉRESTE**Luberon****Mairie de CÉRESTE**
Alpes de Haute Provence

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

Etaient présents : Gérard BAUMEL, Jean-Louis de BOISSEZON, Michel HAMEAU, Pierrette FRIMAS, Paulette FERRE, Geneviève MAZUEL, Stéphane PACCHIANO, Marcel PISAPIA, Jean-Marie WILLOCQ et Yves GILLIBERT

Procurations d'Isabelle BASSO à Pierrette FRIMAS et de Laura ROSTAN d'ANCEZUNE à Gérard BAUMEL

Secrétaire(s) de la séance: Jean-Marie WILLOCQ

Ordre du jour :

- 1 - Budget primitif 2019 : budget principal et patrimoine classé
 - 2 - subventions aux associations
 - 3 - Mise à disposition d'un garde-champêtre par la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon
- Questions diverses :
- Camping sauvage

1 - BUDGET PRIMITIF 2019 Budget Principal

Monsieur Jean-Louis de BOISSEZON présente la section de fonctionnement et Monsieur le Maire présente la section d'investissement à l'ensemble du conseil municipal du budget primitif 2019 de la commune.

Section de fonctionnement

| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
|--|-----------------------|-------------------------------|
| Crédits de fonctionnement votés | 2 343 841.76 € | 1 641 160.00 € |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent | 0 | 0 |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | (si déficit) 0 | (si excédent) 702 681.76 € |
| TOTAL de la section de FONCTIONNEMENT | 2 343 841.76 € | 2 343 841.76 € |

Section d'investissement

| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068) | 855 824.72 € | 940 824.72 € |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent | 85 000.00 € | 0 € |
| 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | (si solde négatif) 0 | (si solde positif) 0 |
| TOTAL de la section d'investissement | 940 824.72 € | 940 824.72 € |

| | | |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| TOTAL DU BUDGET | 3 284 666.48 € | 3 284 666.48 € |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|

Les recettes et les dépenses de fonctionnement restent stables dans l'ensemble.

Les investissements 2019 portent essentiellement sur des aménagements de place, de voirie, de mise aux normes de bâtiments et le remboursement du capital des emprunts.

Le conseil municipal vote le budget primitif 2019 de la commune, à l'unanimité.

2 - BUDGET PRIMITIF 2019 Budget "Patrimoine Classé"

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019 "**Patrimoine classé**" de la commune.

Section de fonctionnement

| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
|--|------------------------|-----------------------------|
| Crédits de fonctionnement votés | 56 368.79 € | 49 580.30 € |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent | 0 | 0 |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | (si déficit) 0 | (si excédent) 6 788.49 € |
| TOTAL de la section de FONCTIONNEMENT | 56 368.79 € | 56 368.79 € |

Section d'investissement

| | <i>Dépenses</i> | <i>Recettes</i> |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068) | 123 100.00 € | 123 100.00 € |
| Restes à réaliser de l'exercice précédent | 0 € | 0 € |
| 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | (si solde négatif) 0 | (si solde positif) 0 |
| TOTAL de la section d'investissement | 123 100.00 € | 123 100.00 € |

| | | |
|------------------------|---------------------|---------------------|
| TOTAL DU BUDGET | 179 468.79 € | 179 468.79 € |
|------------------------|---------------------|---------------------|

Cette année il a été inscrit en investissement l'étude pour le Prieuré de Carluc et l'aménagement des bâtiments et de la placette Médiévale.

Le conseil municipal vote le budget primitif 2019 "Patrimoine classé" de la commune, à l'unanimité.

3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (DE 2019 18)

La commission finances a étudié les demandes de subventions aux associations et propose d'attribuer le montant indiqué ci-après :

Le Conseil municipal, décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

| ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE | MONTANT SUBVENTION | VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL |
|--|---------------------------|----------------------------------|
| Les lutins Cérestains | 600 € | unanimité |
| Sté de Chasse "la cérestaine" | 1 000 € | unanimité |
| Amicale des Sapeurs Pompiers de Céreste | 1 200 € | unanimité |
| Association les anciens combattants | 300 € | unanimité |
| Association d'animation du Prieuré de Carluc | 1 500 € | unanimité |
| Fondation du Patrimoine | 120 € | unanimité |
| Football club | 3 000 € | unanimité |
| Cinéma la Strada | 650 € | unanimité |
| Judo club | 1 000 € | unanimité |
| "Peu mieux fer" | 1 000 € | unanimité |
| Comité d'animation | 1 500 € | 3 abstentions |
| La boule Cérestaine | 250 € | unanimité |
| Association d'histoire et d'Archéologie | 600 € | unanimité |
| Cinabre | 1 000 € | unanimité |
| Prévention routière | 100 € | unanimité |

Montant total des subventions : **13 820 €**

4 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN GARDE CHAMPETRE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON (DE 2019 19)

A la demande de certaines collectivités, notamment les petites collectivités qui n'ont pas de police municipale, la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon à créer un poste de garde champêtre intercommunal.

La communauté de communes du Pays d'Apt Luberon propose aux communes intéressées de mettre à disposition les services d'un garde champêtre à compter du 1^{er} juillet 2019 soit de façon ponctuelle où le coût d'intervention a été estimé à 205 € la journée avec le minimum facturé d'une demi-journée ou de manière régulière (une fois par mois, une fois par semaine...) par convention.

Les interventions porteraient sur le contrôle de conformité des actes d'urbanisme ou sur les missions de garde champêtre. Les domaines d'intervention de garde champêtre sont vastes : police de la route, police de l'eau mais aussi des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de sécurité en assurant un service de proximité aux citoyens.

La personne choisie par la CCPAL est en cours de formation obligatoire de 3 mois. Ensuite elle devra être agréée par le procureur de la République et assermentée.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de se positionner positivement sur cette mise à disposition et de conventionner avec la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à signer la convention avec la communauté de communes du Pays d'Apt Luberon pour la mise à disposition d'un garde champêtre de façon ponctuelle avec un minimum de 2 journées par mois à définir.**

Questions diverses :

- **Mur du Château** : un rendez-vous est fixé avec toutes les parties prenantes afin de rouvrir au plus vite la route départementale dans sa totalité.
- **Camping sauvage** : un arrêté d'interdiction sera pris dans les prochains jours afin d'interdire sur les terrains communaux l'installation de camping sauvage.

La séance est levée à 19 h 25

Le Maire
Gérard BAUMEL